

Comité de Pilotage Aérodrome 3ème réunion, 22 juin 2013

Les participants:

REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ

Philippe Pérusat – Maire d’Andernos

Alain Bellier – Chargé de mission

Marc Bacqué-Cazenave – Conseiller Municipal

Albert Berthelet – Conseiller Municipal

REPRÉSENTANTS DE L’AÉROCLUB D’ANDERNOS (ACA)

Robert Geromboux – Président de l’ACA

Patrick Labouyrie – Vice-Président de l’ACA

Daniel Mouly – Trésorier adjoint de l’ACA

REPRÉSENTANTS DES RIVERAINS

Nicolas Galaup – Riverain de l’aérodrome et membre des Ecocitoyens du B.A.

Eric Tonetto – Riverain de l’aérodrome

Mireille Tonetto – Riveraine de l’aérodrome et membre des Ecocitoyens du BA

Josiane Giraudel, représentante légale de l’association Ecocitoyens du B.A.

Excusé: Michel Cadillon

En préambule, les membres de l’association Ecocitoyens du Bassin d’Arcachon qui à l’origine ont demandé une rencontre avec la municipalité sur les nuisances de l’aérodrome, tiennent à faire une mise au point. Ils ont toujours annoncé clairement leur opposition au projet de village aéronautique sur un terrain situé à Matoucat et proche de l’aérodrome, lequel projet apporterait plus d’avions, donc plus de nuisances.

Or, dans le texte de la délibération 39 de la réunion du Conseil Municipal du 17 décembre 2012 intitulée « Aérovillage- Autorisation de défrichement », ci-dessous, le nom de l’association Ecocitoyens du Bassin d’Arcachon est cité, laissant planer le doute sur une implication de cette association dans le défrichement de Matoucat en vue d’y créer un lotissement accueillant 24 avions de plus.

« Mes Chers Collègues,

Dans nos engagements électoraux très majoritairement approuvés, nous proposons la modernisation des installations aéronautiques et de l’aéroclub. Plus récemment, à travers le plan local d’urbanisme approuvé, nous proposons la réalisation d’un aérovillage sur la partie nord du secteur du Matoucat. Cette opération participera d’une part, aux prescriptions de mixité sociale souhaitées par la loi solidarité et renouvellement urbains du 13 décembre 2000, et d’autre part, à l’équilibre financier global du programme résidentiel communal que souhaitons engager sur le secteur du Matoucat.

Par ailleurs, dans notre préoccupation constante de démocratie participative, nous avons associé à notre souhait d’adaptation des installations de l’aéroclub, des représentants de riverains à l’initiative de l’association « les écocitoyens du Bassin d’Arcachon ». Plusieurs réunions se sont tenues, les responsables associatifs ont été informés du dépôt du dossier de demande du permis de construire portant sur le réaménagement des locaux administratifs et de construction de deux hangars dont le financement sera pris en charge par les membres des associations « Les ailes du Temps » présidée par Monsieur CHABBERT Antoine et le club « RSA du Nord-Bassin » présidée par Monsieur DANIEL MOULY.

La réalisation d’un village aéronautique dont le nombre de lots a été considérablement

Monsieur le Maire s’engage à faire rectifier cette annonce. L’association souhaite que la rectification soit faite par écrit sur le journal municipal.

Monsieur le Maire nous fait part du résultat d'une enquête faite par la mairie sur les nuisances de l'aérodrome. Il semble que d'après cette enquête les gens soient satisfaits ce qui vient en contradiction totale avec les nombreux témoignages de personnes excédées par le bruit, recueillis par les riverains et l'association.

Mr et Mme Tonetto reviennent sur un point qui leur tient à coeur, à savoir lorsqu'ils ont acheté leur terrain en vue de construire, ils ont pris des renseignements au service d'urbanisme de la mairie d'Andernos et il leur a été dit et confirmé que l'aérodrome serait déplacé plus au nord, au delà de la voie rapide RD106. Mr le Maire se défend et dit que ce n'est pas possible. Toutefois, il a bien été question à une époque de déplacer l'aérodrome (voir le PADD de l'époque) mais l'aéroclub d'Andernos s'est alors opposé à ce projet, car sur l'emplacement du futur aérodrome, une ligne aérienne THT avait été édiflée et ne permettait plus de l'y installer.

La carte VAC

Mr Galaup prend la parole pour remercier les représentants de l'ACA d'avoir fait le nécessaire pour l'amélioration de la carte VAC (piste préférentielle et zone bleue). Malgré cela, des pilotes reviennent survoler les lotissements lorsqu'ils décollent face à l'ouest.

Mr Bellier précise que la carte VAC fait des recommandations, pas des prescriptions.

Mr Galaup demande que soit rajouté sur la carte VAC une altération de cap à droite pour les décollages piste 31 : l'aéroclub s'engage à faire cette demande.

L'activité de voltige

Mr Galaup remercie Mr Geromboux d'être intervenu auprès du pilote de l'avion de voltige. De plus en plus de gens en parlent et se plaignent car c'est un avion très bruyant. Il faut interdire la voltige au-dessus des installations.

Mr le Maire: «Il y a des nuisances, comment améliorer ce fait? Supprimer l'axe de voltige? Déplacer l'axe de voltige?»

Mr Galaup demande qu'un NOTAM soit demandé pour supprimer l'axe de voltige cet été dans l'attente de son déplacement vers le nord.

Mr Labouyrie va essayer de le faire suspendre dès lundi. Il n'y a pas de section de voltige au club mais ce serait fâcheux pour le club de faire supprimer définitivement l'axe de voltige. Il serait souhaitable d'ailleurs que Mr le Maire fasse un courrier pour les adhérents du club demandant la fermeture de l'axe de voltige pour l'été et son déplacement.

L'hélicoptère-école

L'hélicoptère de la gendarmerie fait faire des exercices de jour comme de nuit à ses élèves au dessus de l'aérodrome mais il passe aussi au-dessus des lotissements. Pourrait-il arriver par le nord et éviter le survol des habitations?

Mr Labouyrie et Mr le Maire ont appelé l'escadron de Mérignac mais la principale gêne vient du GISV de Cazaux. Mr Galaup qui a déjà appelé ce dernier à plusieurs reprises doit faire un courrier type pour la municipalité.

Une bande d'accélération

Mr Geromboux demande que la municipalité améliore la piste à l'est, ce qui permettrait des décollages par la 31 face au vent dominant les rendant plus sûrs et permettant de partir plus rapidement vers le nord, ce qui serait une solution à l'évitement des lotissements.

Mr Mouly précise que cette partie de la piste est souvent rendue inutilisable par les pluies ou les dégradations dues aux taupes et aux sangliers. Il existe des plaques de renforcement enherbées qui permettent d'améliorer le décollage mais ce n'est pas autorisé en France. Toutefois on pourrait demander de faire avec ce procédé une bande d'accélération de 330 m.

Mr Galaup rappelle qu'une piste en dur augmenterait le nombre de mouvements et que nous n'y sommes pas favorables.

Mr le Maire précise que ce projet, trop cher, n'est pas à l'ordre du jour mais s'il est autorisé de faire une bande d'accélération avec ces plaques de renforcement, si c'est bien, il faut le faire.

L'ACA va demander à renforcer la piste à l'est en 31 avec des plaques spéciales. Si c'est refusé il faudra de toute façon refaire cette bande en herbe. L'ACA doit faire un projet de courrier.

-=-=-=-=-